



Peut-on parler de choix technologiques éthiques ou d'innovation responsable ?

Note de lecture par Nathalie Popiolek (*)

Face à la complexité du problème que nous avons à résoudre pour concilier économie et limites de notre fragile biosphère, voici un texte qui a le mérite de prendre du recul et de poser très clairement le cadre de la réflexion. Il s'agit de l'article de Jean-Alain Héraud et René Kahn, tous deux chercheurs au Beta, laboratoire en économie-gestion de l'université de Strasbourg :

Jean-Alain Héraud et René Kahn

« Recherche et innovation. Une approche critique de l'éthique et de la responsabilité revendiquées », *Innovations – Revue d'Economie et de Management de l'Innovation (REMI)*, N°782, 2023/3 (181-207)

Les auteurs expliquent que, depuis la révolution des *Lumières*, les sciences économiques comme les sciences de la nature ont pris une orientation indépendante de la religion ou de la morale. Il s'agissait d'une revendication de la communauté des chercheurs à utiliser leurs propres méthodes avec rigueur mais de façon autonome et en silo, de manière à gagner en efficacité. L'envers de la médaille est la non prise en compte des externalités négatives de ce que l'on a nommé le Progrès. Alors comment réintroduire la morale dans le champ de la science et de la technologie ainsi que dans la sphère de l'économie ? Si les auteurs n'ont pas la recette pour y parvenir, ils analysent néanmoins les nombreuses difficultés auxquelles les acteurs ou les politiques doivent faire face.

L'action face à l'éthique

Une difficulté de taille a trait à la complexité de l'évaluation de l'impact des actions que l'on entreprend. Car se comporter de manière éthique, au sens philosophique du terme, implique de se placer du point de vue de l'autre et de regarder le plus loin possible. Or dans la pratique, il n'existe pas d'outils pour le faire, si bien que, la division du travail aidant, chacun décide avec ses œillères, ce qui conduit à une multitude d'éthiques. Ainsi depuis quelques années, face à

une demande sociétale de plus en plus marquée, des protocoles éthiques en tout genre fleurissent, que ce soit dans la sphère de la science pour encadrer la recherche ou dans celle des entreprises pour les inciter à agir conformément à la politique de Responsabilité sociale et environnementale (RSE), voire en élargissant le cadre de leur mission (cf. loi PACTE de 2019 en France). Mais les auteurs se demandent si l'éthique en silos est encore une éthique...

Car, au sens philosophique, l'éthique ne se fractionne pas. En revanche, dans l'application concrète aux organisations, les outils de l'éthique apparaissent multiples et circonstanciels. À en croire les auteurs, un exemple illustre bien ce relativisme des éthiques appliquées : celui des principes présidant aux choix de gestion des déchets nucléaires. En France, pour les déchets à haute activité et vie longue (HAVL) il a été décidé de réduire autant qu'il est possible les risques que notre génération fait subir aux générations futures en les enfouissant en profondeur avec un luxe de précautions. Le coût ne saurait être un frein à la sûreté. En ce qui concerne les déchets à vie longue mais faible activité (FAVL) une philosophie totalement différente est appliquée, avec un principe de *proportionnalité* qui tient compte du coût des solutions envisagées au regard des risques encourus. Précaution totale d'un côté et calcul coût-avantage de l'autre. Il y a une logique dans cette approche différentielle de la gestion des déchets à vie longue – elle n'est pas critiquable en soi –, mais d'après Jean-Alain Héraud et René Kahn, les principes éthiques appliqués font l'objet d'une sorte de *bricolage* bien éloigné de la posture philosophique. On peut appeler cette dernière « méta-éthique », au sens où les réflexions des philosophes constituent une référence générale utile pour les acteurs, mais non applicable de manière directe et automatique.

Existe-t-il une innovation responsable ?

L'article, qui consacre une part importante à la confrontation de l'éthique à l'innovation fait référence à Joseph A. Schumpeter lequel, à travers la notion de destruction créatrice, écarte délibérément la dimension morale. Il faut dire que l'innovation relève de la sphère de l'économie et à partir de Bernard Mandeville et Adam Smith, celle-ci s'est affranchie de la morale et a fonctionné de manière autonome en s'appuyant sur le mythe de la croissance. Pour les penseurs comme Mandeville, dans la *Fable des abeilles* de 1714, les vices privés sont censés contribuer au bien public ! Alors, comment l'innovation peut-elle être mise au service de la société, afin d'innover en conscience ? Comment les acteurs, à commencer par les firmes, peuvent-ils revendiquer une innovation responsable ?

Pour apporter des éléments de réponse, les auteurs se réfèrent à la littérature qui s'emploie à poser des jalons d'une éthique de l'innovation. L'innovation responsable revêt alors la forme d'innovation frugale, d'innovation *low tech*, d'innovation par retrait (pour les auteurs qui s'intéressent aux usages sociaux) ou encore d'innovation distribuée, participative (pour ceux qui sont sensibles au principe de démocratie participative), etc. Cependant, malgré toutes les pistes actuellement ouvertes, Jean-Alain Héraud et René Kahn soulignent qu'il n'existe pas encore de théorie éthique générale de l'innovation. En effet, le champ concerné, qui englobe le système technologique ainsi que les sphères de la production et de la consommation, est large, complexe (comme l'entend Edgar Morin) et entaché d'incertitudes. Cela rend difficile la construction de protocoles éthiques, d'autant que « le côté sombre de l'innovation peut mettre du temps à se révéler ».

Conclusion

Les auteurs revendiquent bien évidemment un retour à l'éthique (au sens philosophique) dans les choix scientifiques et techniques comme dans le développement économique fondé sur l'innovation. Cependant, leur article a mis en évidence les fortes résistances, individuelles et surtout systémiques. Nous sommes loin d'une organisation susceptible de nous mener à un idéal collectif, comme le serait par exemple l'atteinte des 17 objectifs interconnectés du développement durable proposés en 2015 par l'ONU.

La réintroduction de la responsabilité philosophique ne peut pas se réaliser seulement avec des mesures politiques ou organisationnelles nécessairement superficielles. Une des principales conclusions de l'article est que l'éthique ne peut être réintroduite qu'à travers une véritable conversion culturelle de l'ensemble de la société – une redéfinition de ses normes, à la fois sociales et économiques.

(*) Nathalie Popiolek est Présidente d'*Adæquate Consulting* et Conseillère scientifique à *France Stratégie*. Elle a passé 20 ans au CEA en pilotant des projets multipartenaires. Habilitée à diriger des recherches de l'Unistra (en sciences économiques), elle enseigne depuis plusieurs années à l'université Paris Dauphine.



<https://www.adaequateconsulting.net/>